



DECLARATION LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 12 MARS 2012

Monsieur le Président , Mesdames , Messieurs

Plusieurs mois se sont déjà écoulés depuis le scrutin des élections professionnelles et l'installation du CTM avec les organisations représentatives du personnel.

Nous en sommes aujourd'hui au deuxième Comité technique ministériel. Celui-ci comme le précédent se tient sous votre Présidence Monsieur le Secrétaire général. Sans vouloir sous-estimer votre présidence, nous notons l'absence d'un ou des ministres de tutelle à ce Comité technique Ministériel bien que celui-ci soit légalement placé sous leur autorité.

Etant nouvellement élus à ce comité technique et n'ayant, depuis notre élection, jamais été conviés à rencontrer nos ministres de tutelle, nous trouvons surprenant cet éloignement de plus en plus patent des ministres vis à vis du personnel et de ceux qui les représentent.

Aurons-nous l'honneur d'avoir en 2012 un CTM présidé par un Ministre ? La question mérite d'être posée.

Ce détachement des ministres vis à vis des personnels ne peut perdurer sans nuire à une bonne qualité de dialogue social au sein de nos ministères.

Alors que la RGPP et la réduction drastique des effectifs s'y appliquent toujours, nous sommes en droit de nous interroger sur le fait que Bercy héberge moult ministres et secrétaires d'Etat et qu'aucun ne trouve le temps de présider le comité technique.

Les sujets de ce comité technique ministériel sont révélateurs de l'improvisation permanente dans laquelle nous travaillons. Pour preuve :

- Le projet CSRH sur lequel nous serons aujourd'hui amenés à nous prononcer alors que tout le monde sait qu'il est déjà sur les rails et que le personnel de ce service a commencé à emménager dans ses nouveaux locaux.
De plus, la DGCCRF s'est retirée de ce projet sans que nous ayons la moindre explication à ce retrait, mais vous allez sans doute nous les donner aujourd'hui.
En conséquence, dans la conjoncture actuelle, pour la CFTC et l'UNSA, il faut faire preuve de prudence mais ne plus perdre de temps et surtout accompagner des agents.
- Le projet de NES applicable aux techniciens de laboratoire des écoles des Mines où pour l'application de cette mesure d'équité on a recours à l'extinction du corps dans des conditions indemnitaires désastreuses.

En effet, l'administration profite de la mise en place du NES pour faire des économies budgétaires sur le dos des agents !

Si nous prenons l'exemple des 13 agents actuellement au 8ème échelon de la classe exceptionnelle, ils seront reclassés au 9ème échelon et percevront 8641 euros. Par contre si nous appliquons la méthode de calcul standard nous obtenons 9698,33 euros soit une perte annuelle de 1057 euros pour l'agent et inversement un gain de 1057 euros pour l'administration.

De même, le montant ACF après application du NES pour un agent à l'indice 325 passe de 1058 euros à 963 euros. Il en est de même pour l'IMT.

Bref un arrière goût d'arnaque domine dans ce dossier.

Par ailleurs, la négociation en cours entre certains syndicats de l'INSEE et la Direction générale de l'INSEE tourne court. En effet nous apprenons que la négociation s'arrête et que l'INSEE compte appliquer une lecture particulière de la Loi Sauvadet, faisant table rase des promesses faites aux enquêteurs.

2 ans de négociation pour se voir imposer un statut expérimenté sans succès ? Pour la CFTC et l'UNSA, tout cela est déplorable. Les enquêteurs dans cette histoire se sentent bernés et on les comprend.

D'un grand projet visant à résorber la précarité des enquêteurs, nous arrivons à un pseudo-CDI payable à la vacation, avec à la clé un véritable désastre financier pour les enquêteurs ! Les enquêteurs sont à bout et il serait temps d'arrêter de les mépriser et de considérer sérieusement le travail de qualité dont la nécessité est d'autant plus criante que la grève engagée impacte la qualité des chiffres transmis par l'INSEE.

Nos fédérations CFTC et UNSA tiennent également à relayer auprès de ce comité technique ministériel, le vote unanime des organisations syndicales de la Douane demandant un moratoire sur les suppressions d'emplois en Douane pour l'année 2012 .

Un tel vote mérite à tout le moins d'être étudié et d'y apporter une réponse.

Nous profitons également du CTM pour rappeler notre opposition à la journée de carence décidée unilatéralement par les parlementaires, sans aucune consultation préalable, tant des organisations syndicales que des instances consultatives de la Fonction publique.

Nous tenons à dénoncer la malhonnêteté intellectuelle de ce dispositif qui ne profite, en aucun cas, à l'amélioration des comptes de la Sécurité Sociale et de l'Assurance Maladie, mais consiste uniquement en un moyen injuste de ponctionner des crédits sur la masse financière destinée aux rémunérations des personnels.

De plus, alors que dans le secteur privé est ouverte, dans le cadre collectif, la possibilité de négocier la prise en compte des jours de carence par les employeurs, cette possibilité est clairement exclue pour les agents publics.

Nous demandons l'équité de traitement.

Merci de nous avoir écouté, nous attendons désormais vos réponses à ces multiples préoccupations.